

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt, le 5 février, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gilles LEFEBVRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/01/2020

Présents : MM. LEFEBVRE, BRULLÉ, Mmes LUTZ, JARRET, MM. MENUET, MORIN, Mme CHANCEREL, M. MOREL, Mme TARDIF, M. LOUIS.

Absents: Mme GEORGE (excusée), Mme HERISSET, M. LETORT.

Secrétaire : M. Ludovic MORIN.

2020006 - RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les besoins de financement de l'opération de construction d'une salle polyvalente, il est opportun de recourir à un emprunt. Il leur présente les offres de trois banques.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres de financement et des conditions générales et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de réaliser un contrat de prêt PSPL EDUPRET auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total de 600 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL EDUPRET

Montant : 600 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,68%

Amortissement : échéance prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.